

HISTOIRE DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE



À L'ORIGINE
DU MUTUALISME, L'ÉNERGIE
D'UN VISIONNAIRE
PAGE 2

LES PREMIÈRES
CAISSES EN ALSACE,
PUIS EN LORRAINE
PAGE 5

CRÉATION ET DÉVELOPPEMENT
DE LA FÉDÉRATION
CENTRE EST EUROPE
PAGE 6

PLUS DE SEPT DÉCENNIES
DE DÉVELOPPEMENT ET
DE DIVERSIFICATION
PAGE 7

À L'ORIGINE DU MUTUALISME, L'ÉNERGIE D'UN VISIONNAIRE

Au 19^e siècle, la révolution industrielle et agricole donne une nouvelle impulsion au mouvement coopératif. C'est dans un contexte de bouillonnement intellectuel, économique et social que naît le mutualisme. Parce qu'il apporte une réponse originale et pertinente aux besoins d'investissement et de solidarité financière, ce mouvement s'épanouira naturellement dans les métiers de la banque, de l'assurance et de la protection sociale.

Le Crédit Mutuel voit le jour en Rhénanie sous l'impulsion de Frédéric-Guillaume Raiffeisen. Né le 30 mars 1818 dans le village de Hamm, ce fils d'agriculteur entreprend une carrière militaire à laquelle il doit renoncer du fait de troubles de la vue. En 1845, après avoir intégré l'administration locale, il devient bourgmestre de Weyerbusch. Profondément croyant, il se fixe pour objectif de venir en aide à ses administrés, principalement des agriculteurs. Ne pouvant compter sur un système de financement qui leur permettrait d'améliorer leur outil de travail ou de faire face aux aléas, comme la crise agricole de 1846-1847 due à des conditions climatiques désastreuses, ceux-ci ont recours à des usuriers qui ne font, le plus souvent, qu'accroître leur misère.

Le 1^{er} décembre 1849, avec l'aide de 60 personnes, Raiffeisen crée une société de secours aux agriculteurs démunis du village de Flammersfeld (où il est en responsabilité de 1848 à 1852). Cette société a pour objectif d'offrir aux agriculteurs la possibilité d'acquérir

du bétail dans des conditions compatibles avec leurs moyens financiers. Elle accorde également des prêts directs en espèces.

En 1852, Raiffeisen est muté dans la bourgade plus importante de Heddesdorf, où il fonde une nouvelle société de bienfaisance en février 1854.

Toutefois, Raiffeisen souhaite aller plus loin. Si ces sociétés de bienfaisance permettent de lutter contre la misère rurale en pratiquant des taux d'intérêt plus bas, elles ne font pas, pour autant, émerger une communauté d'intérêts entre prêteurs et emprunteurs. En cela, elles ne répondent qu'imparfaitement aux idéaux de Raiffeisen, qui entend renforcer la cohésion des communautés locales et offrir, à tous, la possibilité d'y participer. Aussi crée-t-il, le 24 juillet 1864, sa première véritable caisse de crédit : l'Association de la Caisse de prêts de Heddesdorf. Celle-ci sera suivie rapidement d'autres créations.

24 JUILLET 1864

CRÉATION DE LA PREMIÈRE
VÉRITABLE CAISSE DE
CRÉDIT À L'INITIATIVE DE
FRÉDÉRIC-GUILLAUME RAIFFEISEN.

LE CRÉDIT MUTUEL VOIT LE JOUR EN RHÉNANIE SOUS L'IMPULSION DE FRÉDÉRIC-GUILLAUME RAIFFEISEN.

Ces caisses présentent la particularité d'être fondées, à la fois, sur la responsabilité solidaire de tous les sociétaires et sur un pouvoir strictement identique octroyé à chacun d'entre eux. Qu'il soit prêteur ou emprunteur, détenteur d'un patrimoine ou paysan démuné, chaque sociétaire dispose d'une voix et peut se faire élire administrateur de la caisse. Tous les sociétaires se trouvent ainsi placés sur un strict pied d'égalité et de responsabilité.

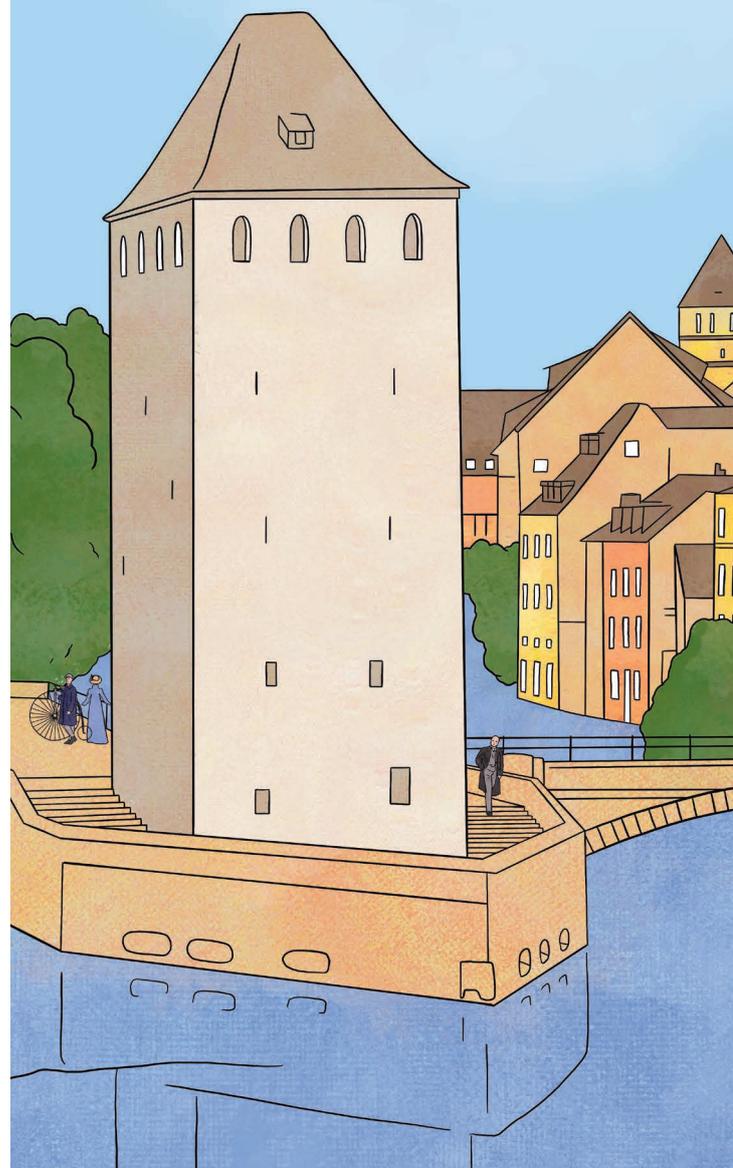
Les principes de base sont désormais posés, en particulier l'octroi de prêts aux seuls sociétaires, une circonscription restreinte, la constitution d'un fonds de réserve inaliénable, l'interdiction de distribuer des dividendes, ou encore le caractère honorifique et gratuit des fonctions d'administrateurs.

Comme le souligne Jean-Marie SAYS dans sa biographie consacrée à Raiffeisen, *« l'année 1864 est une étape importante dans l'histoire du système Raiffeisen. Elle marque le passage de la société de bienfaisance à la quasi-coopérative. »*

Face à la détresse du monde rural, Raiffeisen ne cherche pas de solutions d'ordre théorique ; il prend surtout en compte les réalités du terrain. Convaincu des vertus de l'entraide par la mutualité et la coopération, il comprend que ce qu'un homme ne peut réaliser seul, plusieurs y parviendront à condition de s'unir autour de la devise *« tous pour un, un pour tous »*.

C'est ce que développe André Gueslin dans son ouvrage consacré aux origines du Crédit Mutuel : *« L'esprit du mutualisme de type Raiffeisen, c'est d'abord l'adaptation aux réalités socio-économiques [...] Il est, avant tout, une philosophie de l'action mutualiste, une manière d'envisager les problèmes. [...] Dans son fonctionnement propre, le pragmatisme est très présent. [...] Plus fort que la doctrine, si tant est qu'elle existe réellement, c'est la volonté d'offrir toujours les meilleurs services qui préside à ses destinées. »*

Le succès de cette approche novatrice amorce le développement des caisses de Crédit Mutuel. Raiffeisen entreprend des voyages afin d'encourager la création de nouvelles caisses. Dès 1871, celles-ci sont au nombre de 75 en Allemagne et en Autriche, quasi-exclusivement dans les campagnes.





CAISSE MUTUELLE DE DEPOTS ET DE PRETS

LES PREMIÈRES CAISSES EN ALSACE, PUIS EN LORRAINE

L'annexion de l'Alsace-Lorraine par l'Allemagne fragilise la population rurale. L'Alsace est alors une région agricole cultivée par de petits propriétaires dont la situation se dégrade sous l'influence de plusieurs facteurs : mauvaises récoltes, impossibilité d'accéder au marché français, manque de liquidités. Compte tenu de sa durée courte et de la difficulté de proposer des garanties, le prêt bancaire classique d'alors ne permet pas de répondre aux besoins des agriculteurs. Ceux-ci sont alors contraints, là encore, de recourir aux usuriers.

Le sous-préfet de Strasbourg-Campagne cherche alors des solutions. Comptant Raiffeisen parmi ses amis, il l'incite à introduire son système en Alsace-Lorraine. Une réunion, au cours de laquelle Raiffeisen est représenté par son collaborateur Martin Fassbender, est organisée à Brumath en février 1882. Le développement du mouvement Raiffeisen à l'Ouest du Rhin découlera de cette initiative.

La première caisse de Crédit Mutuel, toujours existante, est créée dès le 27 février 1882 par seize habitants, de La Wantzenau, commune proche de Strasbourg. Puis,

le mouvement se développe très vite : fin 1882, 17 caisses sont recensées en Alsace, puis 127 caisses dix ans plus tard (1892). À partir de 1893, c'est au tour de la Lorraine de créer ses caisses de Crédit Mutuel. Partout, le mouvement Raiffeisen se diffuse, avec également un rôle important joué par l'Église, ce qui explique que certaines caisses portent le nom de leur paroisse : Caisse Saint-Jean à Strasbourg, Caisse Sainte-Marie ou Caisse Saint-Joseph à Mulhouse, etc. À l'aube du 20^e siècle, le mouvement Raiffeisen compte déjà 395 caisses et plus de 40 000 sociétaires en Alsace et en Lorraine.

27 FÉVRIER 1882

LA PREMIÈRE CAISSE DE
CRÉDIT MUTUEL EST CRÉÉE
À LA WANTZENAU.

LA CRÉATION ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA FÉDÉRATION CENTRE EST EUROPE

La nécessité de se fédérer apparaît rapidement. Le 14 juillet 1885, Raiffeisen se rend à Strasbourg, où se réunissent 122 sociétaires représentant les vingt-quatre Caisses en Basse-Alsace et les cinq de Haute-Alsace. À la suite de cette assemblée, les Fédérations de Haute-Alsace et de Basse-Alsace sont créées. La Fédération de la Moselle verra le jour en en 1896.

Une première assemblée commune aux trois fédérations se réunit à Metz le 6 décembre 1900.

Surtout, une Fédération indépendante des associations coopératives d'Alsace et de Lorraine est créée le 25 mai 1905 à Colmar.

Le 27 mars 1919, la Caisse centrale de la Fédération des Caisses rurales d'Alsace et de Lorraine voit le jour. Outre sa fonction de compensation bancaire, cette institution se voit assigner l'objectif de défendre les intérêts financiers des caisses. En décembre 1919, elle adopte la nouvelle dénomination de «Banque Fédérative».

L'année 1921 constitue la dernière étape de l'unification. Le 7 avril, à Strasbourg, la Fédération indépendante des associations coopératives d'Alsace et de Lorraine et la Fédération «Révision» (fédération de contrôle créée en 1903 par le gouvernement impérial allemand) décident de s'unir au sein de la Fédération agricole

d'Alsace et de Lorraine qui regroupe l'ensemble des Caisses de Crédit Mutuel d'Alsace et de Lorraine. Cent ans après, cette fédération est la même personne morale que l'actuelle Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe.

Deux ans après la Première Guerre mondiale, la Fédération agricole d'Alsace et de Lorraine fait face à plusieurs défis d'envergure. Elle doit d'abord réussir le regroupement de deux entités jusqu'alors distinctes. De plus, la restitution de l'Alsace-Lorraine à la France pose des défis de nature juridique et monétaire. Créées à la fin du 19^e siècle dans des territoires annexés par la Prusse, les Caisses doivent conduire l'adaptation juridique du Crédit Mutuel à la législation française, qui ne prévoit pas, alors, de statut spécifique à la coopération. De même, il faut échanger contre des espèces françaises des instruments monétaires allemands, qui n'ont plus cours depuis fin 1918 et sont alors détenus par les sociétaires et les caisses.

Ces défis seront rapidement surmontés, ce qui permettra à la future Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe d'amorcer une seconde phase de son développement. Durant l'entre-deux-guerres, le mouvement créé par Raiffeisen montre ses capacités d'adaptation. Le Crédit Mutuel profitera dès lors de la prospérité économique des années 1920 pour renforcer son implantation.

DEPUIS L'APRÈS-GUERRE, PLUS DE SEPT DÉCENNIES DE DÉVELOPPEMENT ET DE DIVERSIFICATION

Après la seconde guerre mondiale, la mise en place progressive de réglementations spécifiques par l'État français facilitera le fonctionnement des caisses de Crédit Mutuel. Par la loi du 10 septembre 1947, celles-ci se voient régies par le statut de la coopération.

Surtout, l'ordonnance du 16 octobre 1958 consacre l'organisation du Crédit Mutuel. Ce texte définit le statut des caisses, ainsi que celui de la Confédération à laquelle les fédérations régionales adhèrent dès 1959. Comme le note André Gueslin, « l'ordonnance de 1958 revêt une importance primordiale dans la mesure où la France ne disposait pas auparavant de statut légal du Crédit Mutuel à la différence de l'Allemagne. »

Entre 1950 et 1970, les « trente glorieuses » sont propices à un développement soutenu du Crédit Mutuel. À la forte croissance économique s'ajoute l'avènement de la bancarisation de masse. La mensualisation des salaires, en 1968, est le moteur de l'équipement en comptes courants, tout comme la domiciliation des salaires ; l'obligation du paiement par chèque, au-delà d'un certain montant, y contribue également. Le Crédit Mutuel « s'adapte aux nouveaux besoins nés de la croissance économique et de l'urbanisation », souligne André Gueslin. Cette période est aussi celle d'un essor de l'immobilier, qui se traduit par une forte croissance du crédit habitat.

Au tournant des années 1960, le Crédit Mutuel voit sa clientèle évoluer. Elle commence par s'étendre au-delà du secteur agricole, pour accompagner l'évolution de la société. En Alsace, par exemple, la part du secteur primaire dans la population active totale passe de 22 % en 1954 à 5 % en 1980. Fin 1979, les salariés représentent 77 % des prêts accordés.





Le Crédit Mutuel se développe notamment dans le financement du logement et les prêts personnels. « Pour répondre aux besoins du logement dans les campagnes comme à la ville, le Crédit Mutuel devient alors la banque des ménages et des particuliers, abandonnant son orientation passée de banque de l'exploitation agricole. L'évolution, cependant, ne signifie pas rupture », note ainsi André Gueslin.

De nouveaux produits bancaires apparaissent sur le marché, notamment les formules d'épargne logement, le Codévi ou encore le PEA. Le Livret bleu, propre au Crédit Mutuel, est institué par la loi de finances rectificative du 27 décembre 1975.

Au-delà des produits financiers classiques, le Crédit Mutuel mène une stratégie très active de diversification et d'innovation. En créant les Assurances du Crédit Mutuel en 1970-1971, il se pose en pionnier de la bancassurance. En 1986, la création de la filiale EPS, spécialisée dans la surveillance à distance et la protection du domicile, est un autre jalon marquant de cette diversification, tout comme l'accord de partenariat conclu en 2005 avec NRJ Group, afin de lancer une activité dans la téléphonie mobile.

Le site du Wacken (siège actuel de Crédit Mutuel Alliance Fédérale) est inauguré en 1970, et l'année suivante, le centre de formation du Bischenberg est implanté à trente kilomètres de Strasbourg.

En parallèle, le Crédit Mutuel acquiert son statut de banque innovante, en particulier grâce à son dynamisme sur le terrain des nouvelles technologies. Créé en mai 1962 à Strasbourg, le Centre Mécanographique du Crédit Mutuel (CMCM) est chargé de traiter un volume d'opérations de comptes en constante augmentation ; il se dote, dès l'année de sa création, d'un ordinateur IBM 1401 à bandes magnétiques, qui permet une saisie des opérations sur cartes perforées ou graphitées.

Les années 1970 sont marquées par de fortes évolutions, tant en termes d'outils que d'interbancaire. Le Crédit Mutuel adhère en 1977 au système SWIFT*. Au milieu des années 1970, la construction progressive d'un système d'information en propre apporte de nouveaux services tels que le système de paiement sécurisé Cybermut.

1993

**LES FÉDÉRATIONS DE CRÉDIT
MUTUEL CENTRE EST EUROPE
ET SUD-EST CONSTITUENT UNE
CAISSE FÉDÉRALE COMMUNE.**

*Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication

CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE REGROUPE LES CAISSES DE CRÉDIT MUTUEL DES FÉDÉRATIONS

CENTRE EST EUROPE (STRASBOURG),
SUD-EST (LYON), ÎLE-DE-FRANCE (PARIS),
SAVOIE-MONT BLANC (ANNECY),
MIDI-ATLANTIQUE (TOULOUSE),
LOIRE-ATLANTIQUE ET CENTRE OUEST
(NANTES), CENTRE (ORLÉANS),
NORMANDIE (CAEN),
DAUPHINÉ-VIVARAIS (VALENCE),
MÉDITERRANÉEN (MARSEILLE),
ANJOU (ANGERS),
MASSIF CENTRAL (CLERMONT-FERRAND)
ET ANTILLES-GUYANE (FORT-DE-FRANCE).

Toutes ces avancées conduisent à la création d'Euro-Information, le 1^{er} mars 1978. Les projets de développement se succèdent : chaînes de prêts, non circulation des chèques, mise en œuvre de la comptabilisation en temps réel sur les comptes clients, etc.

La décennie 1980 est marquée par la naissance de la monétique, domaine dans lequel le Crédit Mutuel joue un rôle de leader ; il décroche d'importants contrats : grande distribution, autoroutes...

Progressivement, la future Fédération Crédit Mutuel Centre Est Europe étend son périmètre. Avec l'élargissement à la Franche-Comté en 1972, elle prend le nom de Fédération du Crédit Mutuel Alsace-Lorraine-Franche-Comté. En 1992, elle adopte sa dénomination actuelle avec l'union, scellée le 23 avril 1992, puis le 22 mai à Strasbourg, des Fédérations Alsace-Lorraine-Franche-Comté et Centre-Est (Bourgogne-Champagne).

Dès l'année suivante sont lancés des partenariats avec d'autres Fédérations qui donneront naissance, 25 années plus tard, à Crédit Mutuel Alliance Fédérale. En 1993, les Fédérations de Crédit Mutuel Centre Est Europe et Sud-Est constituent une Caisse Fédérale commune. La BFCM devient une société holding : elle prend la forme juridique d'une société anonyme qui regroupe et développe l'ensemble de ses participations. La Caisse Fédérale est ensuite rejointe par la Fédération Ile-de France (en 2002), puis par celles de Savoie-Mont Blanc (en 2006) et de Midi-Atlantique (en 2009). En 2011, les Fédérations Loire-Atlantique et Centre-Ouest, Centre, Normandie, Dauphiné-Vivarais et Méditerranéen les rejoignent à leur tour pour constituer CM10, qui devient CM11 en 2012, avec l'arrivée de la Fédération Anjou. En 2018, le nom de CM11 disparaît au profit de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, qui désigne désormais l'ensemble formé par les 11 Fédérations de Crédit Mutuel, la BFCM et ses filiales. Cet ensemble s'agrandit à nouveau en 2020 avec l'arrivée des Fédérations Antilles-Guyane et Massif Central.

Le développement se fait aussi par des acquisitions particulièrement significatives.

En 1998, la BFCM acquiert ainsi 67 % du capital du CIC, dont elle acquiert en 2001 les 23 % encore détenus par Groupama. En août 2017, les actions du CIC sont retirées de la cote. Pour mémoire, le CIC est l'une des plus anciennes banques de dépôts françaises, la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial ayant été créée le 7 mai 1859 par un décret impérial de Napoléon III.

La BFCM acquiert, en juin 2008, 100 % du capital de la filiale française du Groupe Banco Popular Español (filiale devenue CIC Iberbanco en 2009, réseau fusionné avec le CIC en 2020), puis, en décembre 2008, 100 % du capital de Citibank Allemagne (aujourd'hui TARGOBANK Allemagne).

Le 18 novembre 2008, la BFCM signe un accord en vue d'une prise de participation et du contrôle majoritaire de Cofidis Participations, filiale de 3 Suisses International (3SI). La participation de la BFCM dans le capital de Cofidis Group (dénomination récemment adoptée) est portée à 80 % en 2020.

Un accord est conclu en 2016 avec General Electric France et Allemagne, permettant à Crédit Mutuel Alliance Fédérale d'être, aujourd'hui, l'un des leaders dans ces pays, sur les marchés de l'affacturage et du leasing.

EN CONCLUSION

En 2020, en se dotant d'une raison d'être, « **Ensemble, écouter et agir** », et en devenant la première banque à adopter le statut d'entreprise à mission, Crédit Mutuel Alliance Fédérale réaffirme avec force des valeurs plus modernes et plus porteuses de sens que jamais, qui en font une banque citoyenne reconnue.

Près de 160 ans après la création de la première caisse de Crédit Mutuel par Frédéric-Guillaume Raiffeisen, dont on mesure aujourd'hui à quel point il était précurseur, cette nouvelle étape s'inscrit dans le droit fil d'une longue et belle histoire, sachant s'adapter constamment pour mieux servir, tout en restant fidèle à ses valeurs fondatrices. C'est également dans ce prolongement que vient s'inscrire son plan stratégique 2019-2023 *ensemble#nouveau monde, plus vite, plus loin !*

REPÈRES BIBLIOGRAPHIQUES

Raiffeisen, le pionnier du mutualisme - Jean-Marie SAYS - éditions Coprur - 2012

Le Crédit Mutuel : De la caisse rurale à la banque sociale - André GUESLIN - éditions Coprur - 1982

Mulhouse Saint-Joseph : au service de la Cité 1896-1996 - Jean BECK - éditions Coprur - 1996



Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5458531008 euros - 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen, 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354
N° ORIAS : 07 003 758. Banque régie par les articles L.511-1 et suivants du code monétaire et financier. Directeur de la publication : Nicolas Pécourt - Conception : Yacéligim - juillet 2021